



# REGLEMENTS FINANCIERS

Applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022



## Table des matières

LA VALIDITE.....	3
TARIFS FEDERAUX.....	3
TARIFS REGIONAUX.....	3
FRAIS DE COMMUNICATION LIGUE.....	3
LICENCES.....	3
ENGAGEMENTS COMPETITIONS REGIONALES.....	3
FRAIS DE DEPLACEMENT.....	4
AIDE AUX DEPARTEMENTS.....	5
AIDE AUX CLUBS.....	5
SOUTIEN LABELLISATION.....	5
ENCADREMENT SPORTIF.....	6
INTERVENANTS SPORTIFS.....	6
ERFAN.....	6
TARIFS DES FORMATIONS D'ETAT.....	6
TARIFS DES FORMATIONS FEDERALES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.....	7
FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS.....	7

## LA VALIDITE

La saison administrative (affiliation, prise de licence, frais de communication, formation, etc.) court sur la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

La saison sportive (engagements) se déroule du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les tarifs sont publiés aussi souvent que nécessaire. L'édition applicable est caractérisée par l'année et l'indice de version.

## TARIFS FEDERAUX

Les tarifs fédéraux sont d'application tels que votés lors de la dernière AG FFN.

- Affiliations
- Licences
- Droit de transfert
- Engagements compétitions nationales

Ces tarifs sont disponibles sur le site fédéral.

<https://ffn.extranat.fr/html/dossiers/2636.pdf>

## TARIFS REGIONAUX

Les tarifs fédéraux se complètent par les tarifs régionaux tels que définis ci-après

### FRAIS DE COMMUNICATION LIGUE

En début de saison, la Ligue facturera aux clubs des frais de communication interne, d'un montant de :

Clubs d'hiver : 120 €

Clubs d'été : 50 €

Cette contribution constitue une participation des clubs aux divers frais et moyens mis en œuvre dans le cadre de la relation entre la Ligue et les clubs affiliés.

## LICENCES

Les licences sont souscrites et payées par les clubs directement auprès de la Fédération via l'application Extranat.

Mémo:

- ✓ Le club fait remplir et signer sur papier, ou par voie informatique, une demande de licence, au futur licencié
- ✓ La fédération propose un modèle standard de licence papier : Les Formulaires licences 2023 sont disponible dans l'onglet support / documentation de votre extraNat.
- ✓ Ce futur licencié FFN est assuré dès la signature du formulaire papier ou équivalent en version en ligne. Il peut donc s'entraîner, participer aux activités du club à compter de ce moment.

## ENGAGEMENTS COMPETITIONS REGIONALES

Compétitions Régionales : Natation Course et Natation Maîtres -

- **Tarifs :**

Compétition	Poule Régionale
Championnats Régionaux individuels 25m et 50m	4.90 € par épreuve / 6.00 € par relais
Interclubs Toutes Catégories	31.50 € par équipe
Interclubs Jeunes	15.75 € par équipe
Coupe de France des Départements	31.50 € par équipe
Championnat régional Maîtres	4.90 € par épreuve / 6.00 € par relais
Championnat régional natation estivale	1.05 € engagement
Interclubs Maîtres	31.50 € par équipe

Tous les engagements commandés sont dus.

- **Facturation des engagements**

Les clubs paient leurs engagements en ligne, par carte bancaire, via Extranat, au terme du délai d'engagement de leurs nageurs. Il n'y a pas d'engagement ajouté sur la compétition passé ce délai.

Les situations exceptionnelles qui imposeraient l'ajout d'engagement passé cette date seront l'objet d'une facturation à posteriori de la Ligue au club concerné. Le montant des engagements concernés sera doublé.

## Compétitions Natation Artistique

### o Epreuves du SYNCHRONAT

Organisé entre les clubs BFC

Nageuse : 4.20 € par nageuse

Epreuve : 1.05 € par épreuve

Ces engagements sont payés à la ligue. Les diplômes et/ou les médailles fournis par club organisateur.

### o Championnat Régional FINA

▪ Si organisé en BFC, les engagements des clubs BFC reviennent à la Ligue BFC qui prend en charge les médailles et reverse 315 € par compétition à l'organisateur.

▪ Si organisé en Ligue Grand Est, les engagements des clubs BFC reviennent à la Ligue BFC qui prend en charge les médailles BFC

Nageuse : 6€

Solo : 4€

Duo : 8€

Equipe : 10€

### o Challenge Régional

▪ Si organisé en BFC, les engagements des clubs BFC reviennent à la Ligue BFC qui prend en charge les médailles et reverse 315 € par compétition à l'organisateur

▪ Si organisé en LGE, les engagements des clubs BFC reviennent à la Ligue BFC qui prend en charge les médailles BFC

Nageuse : 6€

Solo : 4€

Duo : 8€

Equipe : 10€

### o Championnat FINA N2 et Challenge N2

▪ Si organisé en BFC, tous les engagements reviennent à Ligue BFC qui fournit les médailles

▪ Si organisé en Nord-Est (BFC, GE, HDF) l'organisateur gère tout

Mémo :

- ✓ Les engagements réalisés par les clubs sont réputés conformes aux règlements fédéraux, et de ce fait, facturés en totalité y compris s'ils sont l'objet d'un retrait ultérieur pour non-conformité.
- ✓ Il en est de même pour les forfaits
- ✓ En résumé, tout engagement commandé est dû.

## FRAIS DE DEPLACEMENT

Afin de pourvoir aux nécessités de son fonctionnement, la Ligue prend en charge les frais des personnes agissant pour son compte dans le cadre d'un mandat défini

- Salariés et assimilés, cadres techniques
- Elus ou personnes expressément mandatées (\*)

Mémo :

(\*) Sont concernés :

✓ Membres du Bureau, Comité Directeur et Commissions dans l'exercice de leur mandat.

✓ Officiels désignés sur les compétitions régionales, inter régionales ou nationales se déroulant en Bourgogne Franche-Comté.

Ne sont pas concernées :

✓ Les personnes mandatées par une entité tierce pour participer aux travaux de la Ligue

✓ Les autres personnes

Ces frais sont pris en charge sur la base d'une demande de remboursement complétée et signée selon le modèle disponible à la Ligue. Cette demande est accompagnée des **justificatifs originaux** démontrant la réalité de l'engagement des frais réclamés.

· Véhicules :

1. L'indemnité kilométrique pour usage d'un véhicule personnel est fixée à 0.385 € du kilomètre.
2. L'indemnité kilométrique dans le cadre du rescrit fiscal est fixée par les règles fiscales.

Ces barèmes prennent en compte les frais de carburant, d'entretien et d'amortissement du véhicule.

Les frais occasionnés lors de déplacement sont remboursés aux conditions suivantes :

- Les factures de location de véhicule sont établies au nom de la Ligue.
- Péages, frais de parking et assimilés : Justificatifs originaux de péage
- Transport en commun en classe économique : Factures établies au nom de la personne transportée ou remises des titres de transport originaux après consommation. Dans certains cas (métro pour exemple), il n'est pas possible de fournir ces justificatifs. Dans ce cas, le prix standard public est utilisé en référence.
- Carburants : Factures telles que délivrées par les caisses enregistreuses ou les automates.
- Hébergement, restauration : L'original d'un reçu ou d'une facture papier établi au nom de la personne engageant la dépense. Les factures sont complétées par l'indication du (ou des) nom de la (ou des) personne à laquelle la prestation a été servie ainsi que du motif principal de cette dépense.

A noter que le montant des remboursements des frais de repas est limité à 26.25 €

En cas d'écart aux règles ci-dessus, le remboursement sera refusé sauf accord du Président de la Ligue.

Mémo :

- ✓ Les frais présentés au remboursement doivent être engagés strictement dans le cadre du mandat donné par la Ligue
- ✓ Toutes les dépenses doivent être justifiées par un reçu ou une facture
- ✓ L'hébergement n'est pas pris en charge dès lors que le lieu d'exercice de la mission est éloigné de au moins de 50 km et/ou 1h30mn du domicile de l'intéressé
- ✓ Une procédure interne fixe le circuit relatif aux demandes de remboursement.

- Autres : La facture originale de l'achat. L'entête est libellé au nom de la Ligue.

Alternativement aux règles ci-dessus, au choix de l'intéressé, un reçu fiscal pourra être délivré dans le cadre d'un abandon de frais (cerfa n° 11580\*03).

### **Assemblée générale, colloque, séminaire, etc. : participants convoqués par la Ligue**

Lors de ces événements, la Ligue prendra en charge les repas d'un délégué par club et Comité Départemental lorsque la Ligue organise ce repas.

## **AIDE AUX DEPARTEMENTS**

La Ligue reverse aux Comité Départementaux 14 % de la part régionale qui lui est attribuée par la Fédération.

## **AIDE AUX CLUBS**

### **Compétition natation course**

Versement de 315 € par réunion aux organisateurs des compétitions régionales sous réserves que l'organisateur ait signé et respecté la convention d'organisation proposée par la Ligue.

Mémo :

- ✓ Il n'y a pas de reversement de la Ligue pour les compétitions en district ou en département.

### **Championnat régional de water-polo**

Pas de reversement aux organisateurs

### **Compétitions natation artistique**

Voir au chapitre « ENGAGEMENTS COMPETITIONS REGIONALES ».

### **Structures CPA du CAF**

La Ligue intervient à hauteur de 84 € jour par nageur, dans la limite de 13 nuitées, en une unique session sur les frais de stage constatés organisé par le CPA.

En contrepartie les CPA s'engagent à accepter au sein de ces stages, les nageurs et l'entraîneur concernés qui seraient sélectionnés par la Ligue sur la base de critères sportifs tels que le référencement aux listes ministérielles. Les nageurs concernés sont également tributaires de l'aide aux stages dans ce seul cadre.

Un entraîneur par club par session bénéficie du forfait de 84 €/nuitée.

S'il advenait que le coût du stage dépasse la dotation Ligue, cet excédent reste à charge des concernés.

## **SOUTIEN LABELLISATION**

### **Soutien et aides Ligue BFC aux clubs labellisés en 2022 – 2023**

- Tous labels :

- ✓ Agrément meeting régional et communication sur site de la Ligue et mail d'information aux clubs
- ✓ Prêt gratuit du matériel de chronométrage pour leur meeting
- ✓ Soit prise en charge de la formation éducateur Nagez Forme Santé dans la limite de 1 200€ maxi par saison après interventions des OPCO lorsque ce financement est accessible et/ou par l'aide de la FFN.
- ✓ Soit gratuité d'une formation UC2 MSN (hors prise en charge OPCO si salarié)

Mémo :

- ✓ *Il n'y a pas de cumul des aides régionales si le club détient plusieurs labels.*
- ✓ *Les aides ne sont ni reportables, ni cumulables sur deux ou plusieurs saisons*

## ENCADREMENT SPORTIF

### Sélections régionales

#### Meetings :

Prise en charge du déplacement, hébergement, engagements avec un encadrement cadre technique uniquement.

#### Coupe de France estivale :

Participation des équipes dames et messieurs, encadrement de 2 entraîneurs (1 fille, 1 garçon) et un chef de délégation.

#### Coupe de France Eau libre :

Encadrement cadre technique ou 1 entraîneur.

## INTERVENANTS SPORTIFS

84 € la nuitée

## ERFAN

Les tarifs des formations pour la saison 2022/2023 sont détaillés ci-dessous :

Toute situation non prévue dans ce tableau doit faire l'objet d'un devis préalablement accepté par le financeur.

## TARIFS DES FORMATIONS D'ETAT

	TARIFS
C.A.E.P.M.N.S. (formation en externat) à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2022	220 €
Accompagnement V.A.E. pour BPJEPS/DEJEPS	60 €/h

Nouvel arrêté du 20 janvier 2022 : Seuil de stagiaires à 9 pour l'organisation d'une formation.

## TARIFS DES FORMATIONS FEDERALES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

FORMATION			
	Frais de dossier	Tarif de vente	Tarif clubs BFC (2)
Formation et recyclage des officiels Nat° Course, Water-Polo, Natation artistique (1)	0 €		0 €
Initiateur water-polo (1)	20 €		
Evaluateur et assistant évaluateur ENF 1/2/3	0 €		15 €
UC1 MSN : Encadrer un groupe en sécurité (hors bassin)	30 €	660 €	660 €
UC2 MSN : Conduire en sécurité une activité dans le cadre de l'Ecole de Natation	30 €	1 430 €	715 €
UC3 MSN : Participer au fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial	30 €	330 €	165 €
UC3 MSN : S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial	50 €	1 210 €	1 210 €
UC4 MSN : Accompagner un stagiaire en formation au sein de la structure	30 €	660 €	660 €
UC5 MSN : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional	50 €	1 430 €	1 430 €
Recyclage BF1 BF2 BF3 sur une journée tous les 2 ans	70 €		
Recyclage BF4 BF5 NFS et MSN sur deux jours tous les 4 ans	70 €		
Nagez Forme Santé	50 €		1 200 €
Nagez Forme Bien-Être	30 €		500 €
Aisance Aquatique	30 €	800 €	600 €
CERTIFICATIONS ISOLEES			
Certification isolée (par épreuve)	Selon formation	420€	420€
FORMATIONS CERTIFIANTES			
Moniteur Sportif Natation	70 €		22.34 €/h
Certification Spécialisation Sauvetage Sécurité en Milieu Aquatique			22.34 €/h
DE JEPS AAN	70 €		22.34 €/h
FORMATION CONTINUE			
Journées de formation continue des entraîneurs			40 €/h
(Gratuité pour les bénévoles – Frais pédagogiques)			
EQUIVALENCES			
Equivalence par diplôme demandé			40 €
AUTRES			
Accompagnement VAE pour le M.S.N.			60 €/h

Ces tarifs ne concernent que le coût pédagogique.

L'Édition de ce tarif n'indique pas que les formations soient organisées. Se reporter au programme ERFAN.

Si elles ne sont pas prévues au programme de la formation, des solutions de restauration/hébergement, dépendantes du lieu de formation, seront proposées puis intégralement refacturées.

(1) Coût de 30€/stagiaire si l'intervenant(e) n'est pas résident(e) en Bourgogne-Franche-Comté

Il n'y a pas d'allègement d'épreuves certificatives au sein des UC.

(2) Tarif club BFC : La facture de la formation est établie au nom du club ou de l'AFDAS dans le cas d'une prise en charge OPCO. Ce tarif ne concerne que la formation des bénévoles ou des salariés exerçant au profit du club sollicitant ce tarif.

### FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS

Les formations disponibles et leurs conditions sont affichées sur le site ERFAN de la Ligue

<http://www.erfan-bfc.fr/formations.php>

Toutes nos formations sont soumises à un nombre minimal de participants avant mise en œuvre.